Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260212-2026CDE_DEL02-DE

Département :

ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement :

RENNES

Date de convocation : 26 janvier 2026

2ème convocation : 04 février 2026

Objet de la délibération

Affectation des résultats

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Vote pour à l'unanimité

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CAISSE DES ÉCOLES DE LA BOUËXIÈRE

Séance du lundi 04 février 2026
Reporté A cause du quorum non atteint
Au jeudi 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures, la Commission Administrative de la Caisse des Écoles de LA BOUËXIÈRE s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la mairie sous la vice-présidence de Madame Margaret GUEGAN-KELLY, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Stéphane PIQUET, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Margaret GUEGAN-KELLY, Fabien POTIER, Olivier LE BIHAN,.

Absents excusés : Maryline GEAUD, Caroline FAUJOUR, Camille DOUARD, Anne-Laure PATTIER

Secrétaire de séance : Margaret GUEGAN-KELLY

2- AFFECTATION DES RESULTATS

Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1859.26 € est dégagé.

Il est proposé de l'affecter à l'article R 002 "excédent de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 2026 pour le financement des dépenses de fonctionnement.

⇨ *Décision :*

Les membres de la commission administrative de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, DÉCIDENT, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme énoncé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Fait à La Bouëxière, le 12 février 2026

Le Président,
Stéphane PIQUET.